



LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE ANNONCE UN PLACEMENT DE 85 MILLIONS DE DOLLARS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES À TAUX RAJUSTABLE ET À DIVIDENDE CUMULATIF

Montréal (Québec), le 23 août 2010 – Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex » ou la « société ») annonce aujourd'hui qu'elle émettra par voie de prise ferme à un syndicat de preneurs fermes dirigé par BMO Marchés des capitaux et Valeurs Mobilières TD Inc., 3 400 000 actions privilégiées à taux rajustable et à dividende cumulatif, série A (les « actions privilégiées - série A ») moyennant un produit brut total de 85 millions de dollars.

Des dividendes cumulatifs de 1,25 \$ l'action par année seront versés sur les actions privilégiées - série A, pour un rendement de 5,00 % par année, payable trimestriellement pour la période initiale de cinq ans se terminant le 15 janvier 2016. Le taux de dividende sera rajusté le 15 janvier 2016 et chaque cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 2.79%. Les actions privilégiées - série A pourront être rachetées par Innergex à compter du 15 janvier 2016, conformément à leurs modalités.

Les porteurs des actions privilégiées - série A auront le droit de convertir à leur gré leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série B (les « actions privilégiées - série B ») sous réserve de certaines conditions, le 15 janvier 2016 et le 15 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées - série B auront le droit de recevoir trimestriellement des dividendes cumulatifs à taux variable au taux correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada sur trois mois, majoré de 2.79%.

Comme l'a indiqué M. Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex : « Grâce à ce placement, la structure du capital d'Innergex est maintenant plus diversifiée et est plus intéressante pour un plus grand nombre d'investisseurs ». Innergex utilisera le produit net tiré de la vente des actions privilégiées - série A pour accroître sa souplesse financière, réduire la dette et pour les fins générales de l'entreprise.

Les actions privilégiées - série A seront offertes en vente au public dans chacune des provinces du Canada aux termes d'un prospectus simplifié d'Innergex devant être déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières dans toutes les provinces du Canada. La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 14 septembre 2010, sous réserve de certaines conditions, y compris l'obtention de toutes les approbations nécessaires des autorités de réglementation.

En outre, Innergex déposera une notice annuelle révisée qui tient compte de la réalisation du regroupement de la société et d'Innergex Énergie, Fonds de revenu.

Innergex énergie renouvelable inc. est un important promoteur, propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord. L'équipe de direction d'Innergex est active au sein de l'industrie de l'énergie renouvelable depuis 1990. Innergex détient un portefeuille de projets qui se compose : i) de participations dans 17 centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 326 MW; ii) de participations dans 7 projets en développement d'une puissance installée nette globale de 203 MW et ayant des contrats d'achat d'électricité; et iii) de projets potentiels de plus de 2 000 MW (net).

Énoncés prospectifs

En vue d'informer les actionnaires et les investisseurs éventuels sur les perspectives d'avenir de la société, des parties du présent communiqué peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « plans », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « budgets », « estimer », « projeter », « planifier » et d'autres termes semblables indiquant que certains événements se produiront. Ces énoncés prospectifs expriment, en date du présent communiqué de presse, les estimations, prévisions, projections, attentes ou opinions de la société à l'égard d'événements ou de résultats futurs. Ils sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants, de sorte que les résultats ou le rendement réels de la société pourraient différer sensiblement des résultats ou du rendement prévisionnels exprimés ou présentés dans de tels énoncés prospectifs. Les risques et incertitudes importants qui pourraient faire différer de façon importante les résultats réels et les événements futurs des attentes actuelles exprimées dans le présent communiqué comprennent : i) la mise en œuvre de la stratégie, ii) les ressources en capital, iii) les instruments financiers dérivés, iv) la crise économique et financière actuelle, v) le régime hydrologique et éolien, vi) la construction et la conception, vii) l'aménagement de nouvelles centrales, viii) le rendement des projets, ix) le bris d'équipement, x) le taux d'intérêt et le risque lié au refinancement, xi) l'effet de levier financier et les clauses restrictives, xii) la convention de séparation et xiii) les relations avec les services publics. Bien que la société estime que les attentes suscitées par ces énoncés prospectifs sont basées sur des fondements et des hypothèses valables et raisonnables, il existe un risque que ces énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs du présent communiqué sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs, qu'ils soient écrits ou verbaux, imputables à la société ou à une personne qui agit en son nom, sont expressément présentés sous réserve de ces avertissements. La société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ces énoncés prospectifs pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date du présent communiqué à moins que la loi ne l'exige.

Les actions privilégiées, série A n'ont pas été ni ne seront inscrites aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée, ou de toute loi sur les valeurs mobilières étatique et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis sans être inscrites ou dispensées des exigences d'inscription en vertu de cette loi et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne doivent pas être vendus dans les territoires dans lesquels une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant d'être admissibles en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ces territoires.

– 30 –

Renseignements :

M. Jean Trudel, MBA
Vice-président, Finances et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 252
Courriel : jtrudel@innergex.com

M^{me} Edith Ducharme, LL.L.
Directrice, Communications financières et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 222
Courriel : educharme@innergex.com

Site Internet : www.innergex.com